

## **Stationnement sur les Quais de la Veveyse et Maria Belgia : des interrogations et des questions....**

La mise en place de nouvelles modalités de parcage le long du Quai de la Veveyse a suscité de l'incompréhension de nombreux habitants. Depuis, la situation s'est clarifiée. Quant au parcage devant la gendarmerie au Quai Maria Belgia il est l'objet, semble-t-il, de privilèges accordés aux gendarmes.

Tout le Quai de la Veveyse est réservé au SIGE jusqu'en 2028 et une interdiction générale de circuler a été posée au bas de cet artère. J'observe que le haut du Quai de la Veveyse, réservé également aux employés du SIGE, n'est guère utilisé par ceux-ci ; les places de parc restent donc libres et pourraient être mises à disposition des détenteurs de macaron, voire d'autres utilisateurs.

Quant au stationnement devant le poste de Gendarmerie, la situation est confuse. Il n'y a aucun marquage de places de parc pourtant plusieurs voitures y sont garées à la journée. Les assistant/e/s de police ont ordre de ne pas verbaliser ! Il s'agirait de voitures de gendarmes travaillant dans le bâtiment. La plupart ne montrent pourtant aucun signe distinctif (autorisation de parcage ou autres). Je crois savoir que, selon les documents enregistrés à la commune, la gendarmerie ne dispose que de 2 places de parc visiteurs.

Mes questions concernant le stationnement au Quai de la Veveyse sont les suivantes :

1. Est-il vraiment nécessaire de réserver pour le SIGE toutes les places de parc publiques du Quai de la Veveyse 24 heures sur 24, compte-tenu des besoins des habitants en soirée et de nuit ?
2. Quels besoins indispensables empêchent notre Autorité de laisser les places de parc hors des heures de bureau (en totalité ou en partie) à disposition des détenteurs de « macarons », voire d'autres utilisateurs comme les marchands des marchés de la Grande place ?
3. Comment la Municipalité justifie-t-elle le privilège octroyé aux employés du SIGE de disposer de places de parc sur le domaine public devant leur lieu de travail (une possibilité qui les pousse à utiliser leur véhicule privé) ?
4. Le SIGE, institution publique, a-t-il mis en place un Plan de mobilité comme l'a fait la ville de Vevey il y a de nombreuses années (ce qui permet de limiter grandement la demande en places de parc nécessaires pour les employés) ?
5. Les nouvelles signalisations (interdiction générale de circuler et de se parquer) ont-elles suivi la procédure officielle de communication (FAO) et d'enquête publique ?

Concernant la Gendarmerie :

6. Est-il exact que la Gendarmerie dispose de 2 places visiteurs, et pas plus, devant ses bureaux (places jaunes effacées par les années) ?
7. Dans l'affirmative, pourquoi la Municipalité tolère-t-elle le stationnement journalier de nombreuses voitures vraisemblablement de policiers ou d'autres usagers du bâtiment ?
8. Qui sont les propriétaires des nombreuses voitures stationnées à la journée et jamais amendées ?
9. Le parcage de nuit à cet endroit pourrait-il être accordé aux détenteurs de macarons ?
10. La nécessité pour les gendarmes de venir en voiture au travail est-elle avérée et si oui, quelles places de parc sur le domaine privé leurs sont affectées ?
11. Face à cette situation, que pense faire la Municipalité pour mettre de l'ordre devant le poste de gendarmerie et dans l'utilisation de ce parking plus ou moins sauvage ?

Des réponses écrites sont souhaitées et j'en remercie la Municipalité et ses Services.